



**RÈGLEMENT DE
GESTION SPORTIVE
VIE INTERNATIONALE**

2021-2022

MISE À JOUR 18/3/22

ARBALÈTE MATCH

**ARBALÈTE MATCH
CHAMPIONNAT DU MONDE
22 AU 28 AOÛT 2022 – VENTSPILS (LETTONIE)**

MODALITÉS DE SÉLECTION

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale, avec pour objectif principal de constituer les équipes de France.

Les critères de sélection sont donc définis pour répondre à l'objectif prioritaire :

GAGNER DES MÉDAILLES DANS LES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCES

Évaluations Nationales :

Organisée en juin, cette étape évaluative est placée en fonction du calendrier international de façon à offrir aux tireurs la possibilité de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux championnats ou aux compétitions internationales auxquels ils seraient sélectionnés.

Date : du 23 au 26 juin 2022

Lieu : Chabris

Catégorie : Toutes catégories

Critères d'accès :

Épreuve 10m : - Les 18 premiers du championnat de France 10m (Juniors, Dames et Séniors)
- Les membres des collectifs 10m

Épreuve 30m : - Les 14 premiers du championnat de France 30m (Séniors)
- Les membres de collectifs 30m

Programme :

Pour chaque épreuve à 10m et 30m, deux matchs sans finales seront organisés.

Classement :

A l'issue des évaluations nationales, des classements seront établis pour les catégories Séniors, Dames et Juniors.

Ce classement sera réalisé à l'addition des deux matchs.

PRINCIPES ET RÈGLES DE SÉLECTION

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles de sélection qui permettront d'identifier les tireurs français susceptibles de remporter des médailles lors des compétitions internationales :

- Championnat du Monde Arbalète Match
VENTSPILS (LETTONIE) – du 22 au 28 août 2022

Règles spécifiques :

Le comité de sélection est chargé de constituer les équipes de France qui participeront aux différentes compétitions.

• RÈGLES SPÉCIFIQUES :

A l'issue des évaluations nationales, seront proposés au Comité de sélection pour chaque catégorie :

- Les premiers aux classements à l'issue des deux matchs d'évaluation.
- Les tireurs ayant réalisé une performance significative.

L'inscription d'une équipe pourra être proposée par l'entraîneur national au Comité de sélection en fonction des performances individuelles réalisées lors des évaluations.

Comité de sélection :

Il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats et les compétitions internationales. Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant

- la directrice du haut niveau et de la performance
- les entraîneurs responsables et directeurs de disciplines concernés

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats, de l'état d'esprit et du comportement de chaque athlète.

En cas de conditions particulières, défavorables à l'établissement des performances demandées, le comité de sélection se réserve le droit d'étudier au cas par cas la possibilité d'une sélection.

La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée
au plus tard un mois avant le début de la compétition concernée.